



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare la séance ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 120 – 2019

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018

Mme Maryse De Grandpré de la firme Martin, Boulard, société de comptables professionnels agréés présente le rapport financier 2018 de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AVRIL 2019

No: 121 – 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 avril 2019;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 15 avril 2019, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon *Règlement 131-92*

Un citoyen félicite le Conseil relativement à l'organisation et l'animation de la rencontre publique du 11 mai 2019 dans le cadre de la consultation citoyenne 2018-2019.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

Consultation citoyenne

M. Pierre Desrochers mentionne que l'ensemble des documents de la rencontre publique du 11 mai 2019 vont être disponibles sur le site web de la Municipalité.

7. URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois d'avril 2019, d'un total de 23 permis pour une valeur de 2 737 300 \$.

7.2 Cession terrain Route 42 – Proposition arpenteur – Décision

No : 122-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 350-2012 afin de rétrocéder une partie désaffectée de la Route 42 à MM. Gérard Arbour et Michel Plouffe. Afin de déterminer quelle partie céder à quel propriétaire, la Municipalité a utilisé un certificat de localisation datant de 1998 de la résidence située au 10, 25^e rue lac des Français;

CONSIDÉRANT QUE lors de la consultation publique de la rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre responsable du territoire de la Municipalité a soulevé le fait que les titres n'ont pas été cédés officiellement à MM. Gérard Arbour et Michel Plouffe puisqu'à la suite du règlement no 350-2012 adopté par la Municipalité, il n'y a pas eu d'acte notarié pour officialiser la cession. De plus, l'arpenteur-géomètre soulevait le fait que les dimensions stipulées dans le règlement no 350-2012 comportaient des erreurs et qu'une partie de la cession de la Route 42 désavantageait grandement un propriétaire par rapport à l'autre;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée en décembre 2017 afin de mandater un arpenteur-géomètre pour arpenter le terrain et proposer un découpage équitable entre les deux propriétaires adjacents au terrain résiduel en question;

CONSIDÉRANT la nécessité de vendre la portion résiduelle de l'ancienne Route 42 entre les lots 5 655 659 (M. Laporte et Mme Bélanger) et 5 655 660 (M. Larivière) selon l'occupation du terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre a fait une proposition de plan cadastral selon l'occupation du terrain;

CONSIDÉRANT QUE les titres devront être vendus officiellement aux deux propriétaires actuels;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'ACCEPTER le plan d'opération cadastrale pour la création des lots 6 314 531 et 6 314 532 et que le Conseil municipal autorise le maire et la direction générale pour représenter la Municipalité et négocier le prix de vente des lots à M. Larivière et à M. Laporte / Mme Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Nomination M. Alain Giroux – Chef d'équipe Travaux publics Décision

No : 123-2019

CONSIDÉRANT l'absence pour une durée indéterminée du chef d'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite nommer un employé à titre de chef d'équipe des travaux publics de façon intérimaire et ajuster le salaire de cet employé de façon intérimaire;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

DE NOMMER M. Alain Giroux, présentement opérateur aux travaux publics, comme chef d'équipe des travaux publics, de façon intérimaire pour une durée indéterminée, et d'ajuster le salaire annuel à 38 220 \$ pendant l'intérim, payé de façon hebdomadaire basé sur un salaire annuel de 38 220 \$, et ce rétroactif au 6 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

8.2 Embauche M. Marc Jobin – Journalier Travaux publics – Décision

No : 124-2019

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des tâches à réaliser aux travaux publics, incluant le déneigement et les remplacements durant l'année, nécessite l'embauche d'un employé supplémentaire et permanent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait entériné l'embauche de M. Marc Jobin au poste de journalier temporaire aux travaux publics, sur appel (résolution 312-2018);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal et la direction générale sont satisfaits des services rendus par M. Marc Jobin depuis son embauche en décembre 2018;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'EMBAUCHER M. Marc Jobin au poste de journalier permanent aux travaux publics à 20 \$/heure à partir du 27 mai 2019, payé à taux horaire, avec assurance collective à partir du 1^{er} juin 2019 et REER collectif à partir du 3 juin 2019, considérant que sa période de probation est déjà écoulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

9.1 Roulotte Paul Buissonneau – Décision

No : 125 – 2019

CONSIDÉRANT QU'il y aura une tournée 2019 de la Roulotte Paul Buissonneau avec la pièce de théâtre « Le tour du monde en 80 jours »;

CONSIDÉRANT QUE cette activité culturelle offerte gratuitement aux spectateurs est un succès année après année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite accueillir la Roulotte le vendredi 9 août à 19 h au Parc de l'Étang pour une 7^e édition;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

D'APPROUVER la dépense de 2 300 \$, plus les taxes applicables, dans le GL 02-701-91-691-05 pour présenter la pièce de théâtre « Le tour du monde en 80 jours » de la Roulotte Paul Buissonneau et autoriser le paiement à la Ville de Saint-Gabriel, le 9 août 2019;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CULTURE

10.1 Vieille Chapelle – Programmation jeunesse – Décision

No : 126-2019

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à développer un volet jeunesse à la programmation de La Vieille Chapelle;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel signée entre le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité permet à cette dernière de développer cette initiative culturelle;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière octroyée par le Ministère doit être dépensée dans l'année courante;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'AJOUTER un volet jeunesse à la programmation 2019 de La Vieille Chapelle en présentant les spectacles suivants :

- La petite sorcière gentille (2 500 \$, plus les taxes applicables) (26 octobre 2019)
- Vikings (2 200 \$, plus les taxes applicables) (16 novembre 2019)
- Spectacle de Noël de Joe Bocan (2 000 \$, plus les taxes applicables) (6 décembre 2019);

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale de la Municipalité à signer les contrats des artistes aux coûts mentionnés ci-haut et d'autoriser les paiements les jours de spectacle et les dépôts, si exigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1 Rue Péko/Desrosiers – Respect *Loi sur les travaux municipaux* – Décision

No : 127-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder à la réalisation du projet « Réfection des rues Péko et Desrosiers »;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux* stipule qu'une Municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux de construction ou d'amélioration, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux en utilisant une subvention du Gouvernement dont le versement lui est assuré et/ou une partie non autrement affectée de son fonds de roulement;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

D'AUTORISER les travaux pour le projet « Réfection des rues Péko et Desrosiers » et de pourvoir les sommes nécessaires en utilisant la subvention TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Marquage de rues – Décision

No : 128-2019

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du Conseil municipal d'avril 2019 (résolution 101-2019), le contrat de marquage de rues a été octroyé à Lignes MD pour les lignes de rues, lignes d'arrêt, marquage des stationnements et marquage des dos d'âne;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que soit retiré du contrat le marquage des stationnements, à l'exception de celui de l'Hôtel de ville, et que le nombre de dos d'âne était erroné;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

DE MODIFIER la liste des travaux de marquage en conséquence, ce qui diminue le montant du contrat de 7 209 \$ à 6 214 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Réparation camion 6-roues International 2010 – Entérinement – Décision

No : 129-2019

CONSIDÉRANT QUE le camion 6-roues International 2010 a fait l'objet de diverses réparations à la suite d'un entretien préventif, comme exigé pour tous les véhicules lourds de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des réparations s'élève à 2 756,16 \$, taxes incluses ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ENTÉRINER la décision prise par l'administration de la Municipalité d'autoriser les diverses réparations sur le camion 6-roues International 2010 au montant de 2 756,16 \$, taxes incluses, et autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

13.1 Toilettes faible débit – Décision

No : 130-2019

CONSIDÉRANT QU'il est important de réduire le gaspillage et d'encourager l'économie d'eau par les citoyens ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare de réduire davantage sa consommation d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes représentent une part importante de la consommation d'eau des résidences et que les toilettes à faible consommation d'eau permettent de réduire substantiellement la consommation par rapport aux modèles de générations précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre sur pied un programme de subvention pour toilettes à faible débit ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un remboursement pouvant aller jusqu'à 50 \$ par toilette pour un maximum de deux toilettes par propriétaire par année ;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu:**

D'ADOPTER le programme de subvention (en annexe) pour toilettes à faible débit et d'appliquer cette dépense dans le GL 02-470-00-970-01 (Subvention autres organismes environnement);

D'EXIGER, pour obtenir un remboursement, que le propriétaire remplisse dûment le formulaire prévu à cet effet, réponde à toutes les exigences et fournisse toutes les preuves exigées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROJETS SPÉCIAUX

14.1 Maison des aînés – Mandat ingénierie – Décision

No : 131-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) confirmant que le projet de « Maison des aînés » a été retenu pour l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir une série de documents au MAMH pour finaliser l'évaluation du dossier d'aide financière, dont des plans et devis finaux d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission à la firme Albert Piette et associés pour la conception des plans et devis de ventilation, plomberie et électricité requis pour demande de soumissions et construction, ainsi que la surveillance de chantier du projet « Maison des aînés », et que la soumission reçue est au montant de 8 000 \$, plus les taxes applicables (montant forfaitaire) pour les plans et devis, les relevés et la surveillance de chantier (la surveillance représente 2 850 \$ du montant total de 8 000 \$);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'OCTROYER le mandat de « plans et devis » et de « relevés » à la firme Albert Piette et associés, pour un montant forfaitaire de 5 150 \$, plus les taxes applicables; d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-041-06 (Bâtiments - Maison des aînés) et de financer cette dépense avec le surplus cumulé non affecté;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

QUE la portion « surveillance des travaux » (valeur de 2 850 \$, plus les taxes applicables, montant forfaitaire) soit réalisée et payée seulement si le Conseil municipal obtient la subvention et procède à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Annulation résolution 193-2018 – Projet de développement – Mandat juridique – Décision

No: 132-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait adopté une résolution en juillet 2018 (résolution 193-2018) pour mandater la firme Bélanger Sauvé pour accompagner la Municipalité dans la première phase d'un projet de développement, pour un montant d'environ 4 000 \$, plus les taxes applicables, à même le surplus cumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement ne se concrétise pas et qu'aucune démarche n'a été entreprise par le promoteur depuis l'été 2018;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ANNULER la résolution 193-2018 octroyant le mandat à la firme Bélanger Sauvé pour le projet de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

15.1 Vêtements à l'effigie de la Municipalité – Décision

No: 133-2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que les membres de l'équipe de la Municipalité soient identifiés lors d'événements et lorsqu'ils représentent la Municipalité à l'aide de vêtements à l'effigie de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été obtenues de l'entreprise Création Style Plus;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

D'AUTORISER la dépense pour t-shirts, chandails et manteaux chez le fournisseur CRÉATION STYLE PLUS au montant d'environ 1 300 \$, plus les taxes applicables, et d'appliquer cette dépense au GL 02-130-00-650-00 (Vêtements de travail);

QUE les t-shirts et chandails soient offerts aux employé(e)s et élu(e)s, et que les manteaux soient offerts seulement aux employé(e)s – les élu(e)s doivent rembourser le prix coûtant pour les manteaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Téléphones IP Nortel – Vente – Décision

No : 134-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé au changement de son système de téléphonie IP et au changement de tous les téléphones;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se retrouve donc avec sept téléphones Nortel dont elle n'a plus besoin;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'administration de la Municipalité à mettre en vente les téléphones Nortel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Pont payant – Comité Jumelage jeunesse – Décision

No : 135-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du Comité Jumelage Jeunesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour tenir une activité de financement *Pont Payant* pour contribuer au financement du jumelage jeunesse de 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le 22 juin 2019 au Pont de la Rivière Blanche sur le rang Pied de la Montagne;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER la tenue de l'activité *Pont Payant* du Comité Jumelage Jeunesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare sur le rang Pied de la Montagne, à l'intersection de la route 343, le 22 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

16. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.1 Règlement abrogeant le règlement 350-2012 portant sur la rétrocession de l'ancienne Route 42

M. Gilles Arbour, conseiller municipal, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, d'un règlement abrogeant le règlement 350-2012.

17. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17.1 Règlement modifiant le règlement 390-2016 portant sur le Contrôle et suivi budgétaire – Dépôt du projet de règlement

Mme Chantal Duval, directrice générale, dépose le projet de règlement. La modification se situe au niveau de l'article 11.3, car la modification du *Code municipal* ne rend plus obligatoire le dépôt à deux moments dans l'année des états comparatifs.

17.2 Règlement modifiant le règlement 404-2018 portant sur le stationnement – Dépôt du projet de règlement

Mme Chantal Duval, directrice générale, dépose le projet de règlement. La modification se situe au niveau de l'article 11, car la modification du *Code de sécurité routière* établie à 60 \$ l'amende maximale pour une infraction liée au stationnement.

18. TRÉSORERIE

Aucun point.

19. PRÉSENTATION DES COMPTES

19.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel d'avril 2019 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le *Règlement 390-2016*.

19.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois d'avril 2019

No : 136 – 2019

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'avril 2019;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	avril	198 773,99 \$
Salaires	avril	31 051,71 \$
Mensuels	avril	21 140,64 \$
<hr/>		
TOTAL		250 966,34 \$

Représentés par les chèques C1900140 à C1900208, L1900045 à L1900058, D1900151 à D1900198.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

19.3 Autorisation de paiements – Décision

No : 137 – 2019

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avec l'accord du Conseil;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

D'AUTORISER les paiements suivants :

- Portes ouvertes (Érablière Bruneau)
- Consultation citoyenne du 11 mai 2019 (Érablière Bruneau)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. CORRESPONDANCE

20.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'avril 2019.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2019

21. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon Règlement 131-92

Des citoyens posent des questions, le maire y répond.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 138-2019

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 50.

Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière